



CH-3003 Berne, EZV, OZD/AVEA

Aux stations de montage  
«tachygraphe numérique»

Notre référence: 341.14-3-001  
Dossier traité par: Adrian Schudel  
Berne, le 21 novembre 2018

## **Introduction du tachygraphe intelligent à partir du 15 juin 2019 Répercussions pour les stations de montage titulaires de l'agrément «tachygraphe numérique»**

Madame, Monsieur,

L'introduction du tachygraphe intelligent à partir du 15 juin 2019 aura pour les stations de montage les conséquences suivantes en lien avec l'agrément et la demande de carte d'atelier.

### **Agrément de station de montage**

À compter de l'introduction du tachygraphe intelligent, l'Administration fédérale des douanes (AFD) ne délivrera plus que des agréments pour les deux générations de tachygraphes, à savoir les tachygraphes numériques et les tachygraphes intelligents. La station de montage doit donc disposer des moyens matériels, des instruments de contrôles étalonnés ainsi que des techniciens pour le montage, la réparation et la vérification des deux générations de tachygraphes.

La mise en œuvre des conditions en matière d'agrément susmentionnés incombe à la station de montage. Les conditions en matière d'agrément doivent être remplies au plus tard après l'expiration de la dernière carte d'atelier actuelle.

### **Cartes d'atelier pour tachygraphes intelligents: cours de formation continue requis**

La nouvelle carte d'atelier fonctionne aussi bien pour les tachygraphes numériques existants que pour les futurs tachygraphes intelligents. Elle remplace la carte d'atelier actuelle et pourra être demandée à partir de la mi-mars 2019.

Les techniciens qui demandent une nouvelle carte d'atelier doivent disposer d'une attestation de cours pour tachygraphes numériques et pour tachygraphes intelligents. Votre service

Administration fédérale des douanes  
Division Redevances sur la circulation  
Adrian Schudel  
Monbijoustrasse 91, 3003 Berne  
Tél. +41 58 465 09 61, fax +41 58 463 70 90  
adrian.schudel@ezv.admin.ch  
www.ezv.admin.ch

spécialisé vous fournira les renseignements concernant les cours de base et de formation continue.

Vous trouverez en annexe des informations relatives à la nouvelle carte d'atelier. N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous avez des questions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



André Büttler  
e.r. du chef de la division Redevances sur la circulation

Annexe: feuille d'information